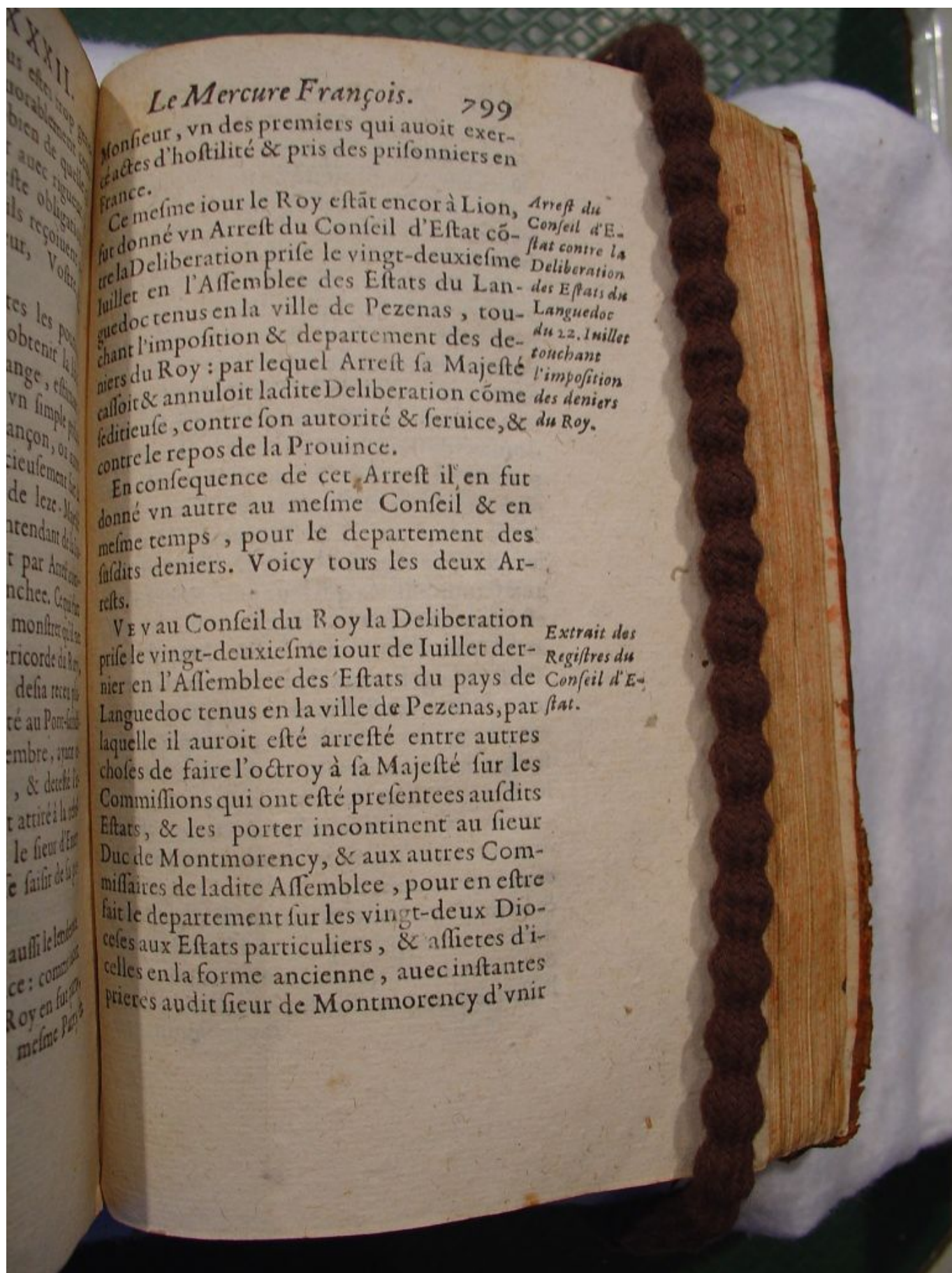


1632_799.jpg



Le Mercure François. 799

Monsieur, vn des premiers qui auoit exercé des actes d'hostilité & pris des prisonniers en France.

Ce mesme iour le Roy estât encor à Lion, fut donné vn Arrest du Conseil d'Etat contre la Deliberation prise le vingt-deuxiesme Iuillet en l'Assemblée des Estats du Languedoc tenus en la ville de Pezenas, touchant l'imposition & departement des deniers du Roy : par lequel Arrest sa Majesté cassoit & annuloit ladite Deliberation cōme seditieuse, contre son autorité & seruice, & contre le repos de la Prouince.

En consequence de cet Arrest il en fut donné vn autre au mesme Conseil & en mesme temps, pour le departement des susdits deniers. Voicy tous les deux Arrests.

VEU au Conseil du Roy la Deliberation prise le vingt-deuxiesme iour de Iuillet dernier en l'Assemblée des Estats du pays de Languedoc tenus en la ville de Pezenas, par laquelle il auroit esté arresté entre autres choses de faire l'octroy à sa Majesté sur les Commissions qui ont esté presentees ausdits Estats, & les porter incontinent au sieur Duc de Montmorency, & aux autres Commissaires de ladite Assemblée, pour en estre fait le departement sur les vingt-deux Dioceses aux Estats particuliers, & assietes d'icelles en la forme ancienne, avec instantes prieres audit sieur de Montmorency d'vnir

Arrest du Conseil d'Etat contre la Deliberation des Estats de Languedoc du 22. Iuillet touchant l'imposition des deniers du Roy.

Extrait des Registres du Conseil d'Etat.

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan